DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

Agent d'exploitation des routes

Direction des routes et infrastructures de déplacement

Agence Technique Départementale de Cornouaille
Centres d'exploitation de Pont-Aven et Rosporden
Fiche de poste n°DDE 2008 171

Caractéristiques du poste :

Conditions d'accès	
Métier : Agent d'exploitation des routes	Diplôme ou équivalence :
Filière(s) concernée(s) : Technique	Cadre d'emploi : C
Emploi repère : Agent d'exploitation	Grade : Adjoint technique, adjoint technique principal 1è ou 2è cl
Encadrement : ☐ oui ☒ non Nombre de personnes à encadrer : /	Encadrant de direction ☐ Encadrant de service ☐ Encadrant de proximité ☐
NBI : ☐ oui ☒ non	Eligible CTI : ☐ oui ☒ non
Localisation administrative et géographique	
Lieu d'affectation de l'agent **avant fusion** avec le CE de Quimperlé : **CE de Pont Aven**	Résidence administrative du poste : 9, rue Paul Sérusier 29930 **PONT-AVEN jusqu'au 31 mars 2027**
Lieu d'affectation de l'agent **après fusion** avec le CE de Quimperlé : **CE de Rosporden**	Résidence administrative du poste : ZI de Dioulan 29140 **ROSPORDEN à compter du 1 avril 2027**

Descriptif du poste :

Contexte du poste : Les Agences Techniques Départementales assurent la représentation territoriale du Conseil départemental dans les domaines de l'aménagement, des routes et des infrastructures. Elles assurent l'exploitation de la route ainsi que la conduite de travaux d'entretien et de conservation du patrimoine routier. Elles apportent également un conseil de premier niveau aux collectivités locales en matière d'aménagement et de présentation des dispositifs d'accompagnement du Conseil Départemental. Elles sont chargées de la préparation et de la mise en œuvre des politiques territorialisées sur ces thématiques.

Sous l'autorité du chef d'équipe, dans une équipe composée de 6 agents à Pt-Aven et de 12 agents à Rosporden, vous serez chargé de l'exploitation et de l'entretien des routes départementales sur le périmètre du Centre d'exploitation de Pont-Aven (115 kms) et puis celui de Rosporden (251 kms dont 32 kms de 2*2 voies).

Missions :	Activités :
Assurer la sécurité des usagers de la route	Durant les heures normales de service Dans le cadre des astreintes d'exploitation
Assurer l'entretien des dépendances	<u>Dépendances vertes :</u> effectuer des travaux de fauchage et débroussaillage (à la débroussailleuse portative ou à la machine « épareuse »), tronçonnage. <u>Dépendances bleues :</u> effectuer l'assainissement manuel ou chargeur (saignée, nettoyage de buses, dérasement, pose de buses et bordures)
Assurer l'entretien des chaussées (manuel ou mécanique)	Procéder au balayage et à des réparations ponctuelles (enlèvement de déchets, déblaiements)
Effectuer divers travaux d'entretien de la voirie	Procéder à la mise en place des équipements (signalisation verticale et horizontale), à l'entretien des ouvrages d'art, espaces verts.
Assurer une astreinte	En matière de sécurité Viabilité hivernale

<u>Santé sécurité au travail</u>

Chaque agent doit prendre soin de sa santé et veiller à sa sécurité et à celle des autres personnes présentes sur le lieu de travail. Il doit respecter les instructions et consignes fixées par son responsable.

<u>Compétences :</u>

		Niveau requis à la prise de poste*	Niveau attendu*
Savoir faire (compétences métier)	Assurer les montages, démontage, entretien et pose de la signalisation routière (permanente et temporaire)	Niveau : 2	Niveau : 3
	Détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages de la voirie (connaissance appréciée en maçonnerie)	Niveau : 2	Niveau : 3
	Conduire des engins de nettoiement, de fauchage, de débroussaillage, d'élagage (tracteur, épareuse et chargeur) - Expérience en lamier souhaitée	Niveau : 2	Niveau : 3
	Assurer la maintenance courante de l'outillage, du matériel et des véhicules de chantier	Niveau : 2	Niveau : 3
Savoir être (compétences comportementales)	Savoir rendre compte, recevoir des consignes, partager des informations, faire un rapport des incidents	Niveau : 2	Niveau : 3
	Savoir organiser son travail, en coordination avec d'autres collègues en prenant en compte les contraintes pour un fonctionnement optimal de son poste	Niveau : 2	Niveau : 3
	Savoir suivre et respecter une procédure, un planning	Niveau : 2	Niveau : 3
	Savoir travailler dans un environnement en interactions multiples	Niveau : 2	Niveau : 3

<u>Niveau 1</u>	**<u>Niveau 2</u>**	**<u>Niveau 3</u>**	**<u>Niveau 4</u>**
Notions/Débutant	Travail en semi autonomie/Qualifié	Maîtrise	Expertise

Fonction du supérieur hierarchique : Chef d'équipe Exploitation

Mise à jour le : 15/10/2026

Conditions d'exercice :

Moyens mis à disposition : (préciser les spécificités liées au poste)	Equipement informatique ordinateur imprimante ☑ Photocopieur ☑ Téléphone ☑ Téléphone portable d'astreinte ☑ Véhicule de service en pool ☑ Utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service ☐ Oui ☑ Non
Exigences du poste :	Déplacements locaux quotidiens ☑ Temps plein ☑ Temps partiel ☐ …… .% Astreinte sur une période de 7 jours consécutifs (8 à 9 u/an) Contraintes physiques : - Activités de manutention nécessitant le port de charges lourdes - Activités nécessitant des montées et descentes répétées de véhicules - Utilisation d'outils électriques Autres : - Permis B exigé - permis C et CE souhaités - Conduite d'engins (tracteur), conduite de camion - Travail sur la voie publique sous circulation - Organisation du travail selon planning et variable selon les besoins du service + heures supplémentaires possibles (interventions de sécurité en cours, astreintes, travaux neufs ou particuliers) Responsabilités spécifiques : respect des consignes de sécurité pour lui et ses collègues de travail, prise en compte de la sécurité routière (sécurité des usagers de la route).
Environnement lié au poste de travail	Interventions possibles sur l'ensemble des secteurs définis dans le protocole d'astreinte

Pour rappel :

- *La fiche de poste est susceptible d'évoluer*
- *Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)*